

Fournisseurs alternatifs avec ou sans changement de compteurs ?

Le 31 octobre 2017

Bonjour,

On veut nous faire croire que le changement de compteur est obligatoire, mais a priori certains fournisseurs alternatifs ne partagent pas cette affirmation.

<https://www.youtube.com/watch?v=Lhb3GQCrUVs>



Que va bien pouvoir dire ENEDIS face à cela, lui qui nous dit que cette obligation est imposé par Bruxelles ????

Plus ça va moins il sont crédibles.

D'autant que ce fournisseur continue à facturer lui en KWH et non en KVA

Bien cordialement

Jean Pierre

Fréquences Santé

De : next-up: linky [<mailto:linky@next-up.org>]

Envoyé : mardi 31 octobre 2017 16:23

À : 'next-up: linky'

Objet : Réalités RE: De qui se moque-t-on

Cci pour infos

Bonjours à tous

Changements compteurs par rapport à la vidéo pub d'ENI :

ENEDIS a le monopole de la distribution BT et du comptage en conséquence, tous les compteurs, même ceux d'ENI ou des autres alternatifs seront changés par des Linky.

C'est bien expliqué :

<http://blog.fr.eni.com/comprendre-energie/compteurs-intelligents>

Concernant :

D'autant que ce fournisseur continue à facturer lui en KWH et non en KVA

Tous les fournisseurs et ENEDIS/EDF inclus facturent la puissance en KVA, néanmoins tous les compteurs électromécaniques ne comptent la puissance qu'en KW (attention en pas confondre le KWh qui sont de la consommation), donc tous les compteurs actuels d'ENEDIS/EDF et des autres fournisseurs ne comptant qu'en KW la puissance, donc facturer des KVA n'a aucune importance, par contre pour le Linky qui lui compte la puissance en KVA (puissance consommée en fonction du cos phi) cela est au désavantage du consommateur.

Dit autrement il y a actuellement en France et concrètement deux prix de l'électricité pour les consommateurs, ceux qui ont le Linky et les autres !!!

Nous avons fait les tests avec un comptage comparatif avec un compteur électromécanique et un compteur Linky avec des LFC cos phi 0,60 c'est SANS APPEL !!

Sous abonnements de 6 KW ou transformé sur le facture en 6 KVA pour le compteur électromécanique il disjuncte à plus de 9 KVA de sous-tirage et pour le compteur Linky il coupe à légèrement plus de 6 KVA !

Dit autrement et simplement pour soutirer une puissance de 6 KW de LFC il faut avec le Linky un abonnement de 9 KVA !

Et spécialement pour J.J B :

https://videos2.next-up.org/ENEDIS_Escroc.html

Bien cordialement à tous
Hugo

De : jpmultimed [mailto:jpmultimed@free.fr]

Envoyé : mardi 31 octobre 2017 17:40

À : 'next-up: linky'

Objet : RE: Réalités RE: De qui se moque-t-on

Bonjour ,

Concernant le changement de compteur : Depuis 2 ans ERDF puis ENEDIS n'ont toujours pas réussi à m'en installer un. D'une part parce qu'il n'a jamais été obligatoire en regard de la réglementation tant européenne que française et d'autre part parce mon contrat de 1993, restant protégé par l'article 2 du code civil, ils ne peuvent donc pas le modifier. Je les ai prévenu qu'à la moindre intrusion dans le bornage de ma propriété, sans ma présence ou sans mon autorisation écrite, le PDG de la Sté de pose serait poursuivi pour violation de domicile dans le cadre de l'article 432.8 du code pénal et d'autre part, que je porterai plainte contre Mr MONLOUBOU PDG d'ENEDIS et Mr LEVY PDG d'EDF pour complicité par aide et assistance dans la perpétration d'un délit pénal (article 127.1 et suivants du code pénal). Car en tant que donneur d'ordre, ils ne peuvent s'affranchir de leur responsabilité (surtout avec les recommandations remises aux poseurs que tout le monde connaît et que j'ai joints à mon mail avec AR).

EDF étant la holding d'ENEDIS et contrôlant son capital à 100% ne peut pas non plus s'affranchir de sa responsabilité

Depuis 6 mois personne ne m'a contracté, ni téléphoné. Quant à la relève à pied du compteur, elle interviendra en décembre tel que prévue par mes CGV et ne pourra en aucun cas donner lieu à une facturation.

Si un jour il m'arrivait de passer chez ENI, sans la signature d'un avenant, ENEDIS ne pourrait pas plus qu'aujourd'hui m'imposer un LINKY.

Car me le poser avec mes CGV actuelles serait outre une violation de contrat, une installation illégale d'un produit non conforme à la chose signée. Avec de tels délits ils seraient dans l'obligation de me réinstaller mon ancien compteur.

Bien cordialement

Jean Pierre

Fréquences Santé

----- Message transféré -----

De : **next-up: linky** <linky@next-up.org>

Date : 31 octobre 2017 à 18:09

Objet : 100 % en phase RE: Réalités RE: De qui se moque-t-on

Bonjour,

Nous sommes et ce n'est pas un jeu de mots exactement (à 100 %) en phase avec vos écrits !

Les contrats des alternatifs sont du même droit opposable que ceux d'EDF.

Sachez tout de même que peu de personnes s'expriment vous et je rajoute que si ENEDIS filiale à 100 % d'EDF comme effectivement vous l'écrivez n'a engagé aucune procédure contre une personne qui a refusé le Linky, c'est qu'elle sait aussi exactement le pourquoi, en droit sa cause est indéfendable par-devant un Tribunal.

C'est pour cela qu'ENEDIS veut mettre le maximum de personnes devant le fait accompli, c'est une stratégie de voyous de masse diabolique, bernier les consommateurs car en droit commercial qui ne s'oppose consent (qui les ait ?), dit autrement le seul but actuel d'ENEDIS est de faire poser le maximum de compteurs en un minimum de temps et pour les refus ils verront ensuite, comme ils le disent ... (de 20 000 poseurs prévus, en octobre ce chiffre est passé à 35 000 (il a même fait baisser dans les stats le nombre de chômeurs de moins de 25 ans !), il est fort possible que prochainement ce chiffre passe à 50 000, voire plus comme cela l'affaire de la pose sera réglée à 80 ou 90 % en 2018 !).

Pour la mise en place de la connexion des linky (posent des concentrateurs par ENEDIS) cela se fera dans une phase ultérieure 2018-2020 car ce n'est pas le but prioritaire actuel.

Pour nous tous, **en fonction de cette subite accélération des poses il faut réagir vite**, il faut que le combat engagé entre aussi très rapidement dans la phase judiciaire (la meilleure défense c'est l'attaque) de confrontation directe avec ENEDIS et les arguments ne manquent pas.

Bien cordialement à tous
Hugo